

## *Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA*

N°36 - Avril 2015

### Sommaire

*La place du retraité  
dans la société*

*Un 1<sup>er</sup> mai unitaire*

*Des nouvelles de l'inter  
syndicale de retraités*

*Les retraités intéressés  
par trois projets de loi*

*Brèves*

*Documents à consulter*

### La place du retraité dans la société !



Cette phrase englobe l'essentiel de nos revendications, celles qui ont été discutées au travers de la résolution générale approuvée lors de notre congrès des 2 et 3 février 2015.

En effet, s'il n'est plus dans le système productif, le retraité n'en est pas moins un citoyen et donc acteur de la société. Les personnes âgées représentent 25 % de la population.

Le Secrétariat national, dont nous vous communiquons la composition dans cette lettre s'est mis en ordre de marche immédiatement après le congrès. Ainsi, il a proposé au bureau du 19 mars le plan de travail suivant :

#### **Formation de cinq groupes de travail :**

- Adaptation de la société au vieillissement, santé, accès aux soins et fin de vie  
Animateur : Jean-Paul Tripogney

- Développement de l'UNSA-Retraitéés  
Animateurs : Jean-Claude Bregail & Jean-Louis Biot

- Accueil des « isolés »  
Animateur : Philippe Claudel

- FERPA  
Animateurs : Joëlle Thierry & Jean-Marc Schaeffer

- Pouvoir d'achat :  
Animateur : Jean-Marc Schaeffer

Indépendamment de ces groupes, la communication est un sujet qui sera traité directement par le Secrétariat.

Une délégation de l'UNSA Retraités nationale participait au congrès de l'UNSA à Montpellier.

De nombreux délégués représentants les retraités en régions étaient également présents. Mon intervention était particulièrement axée sur le développement de l'UNSA Retraités sur le territoire.

En effet, les travaux que nous effectuons au niveau national, souvent avec d'autres organisations syndicales, voire au niveau européen, ne trouveront leur réelle traduction que s'ils sont déclinés au plus prêt du terrain : les Régions, les Départements.

Dans chaque région, dans chaque département, nous devons avoir un délégué en capacité de pouvoir engager l'UNSA Retraités en cohérence avec le National. Mais, il revient essentiellement aux actifs de mettre en place officiellement, dans les structures locales, un ou des représentants de l'UNSA Retraités.

contacter l'UNSA-Retraitéés :

UNSA-Retraitéés  
21 rue Jules Ferry  
93177 Bagnolet Cedex  
Tél. : 01 48 18 88 66 ou  
01 48 18 88 62  
Fax : 01 48 18 88 94

E-mail :  
unsa-retraites@unsa.org  
rose-helene.caboste@unsa.org

Au niveau des départements, ces délégués devront participer aux CODERPA (Comités Départementaux des Retraités et Personnes Agées) qui devraient devenir les CDCA (Comités Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie), et y siéger exclusivement au titre de l'UNSA Retraités.

Par ailleurs, un gros dossier devra être traité prochainement ; l'accueil des retraités dits « isolés », c'est-à-dire les adhérents prenant leur retraite et n'ayant pas de structure d'accueil spécifique à leur fonction ou à leur métier. Cet accueil pourrait être au niveau départemental ou au niveau national, voir les deux, mais nous devons traiter ces agents sur les mêmes bases quel que soit leur lieu géographique ou leur métier d'origine.

Dans le contexte économique actuel, au moment où des rapports sur l'avenir des retraites doivent voir le jour prochainement, nous devons être particulièrement attentifs au pouvoir d'achat des retraités en général, mais en ayant un regard particulier sur les plus petites pensions.

Le décrochage progressif de l'évolution des pensions par rapport aux salaires entraîne une diminution du pouvoir d'achat des retraités. La conjoncture ne nous permet pas d'afficher des revendications démagogiques, mais nous devons constamment chercher l'équité entre les retraités et les actifs.

Nous devons travailler avec les actifs sur ce sujet, puis confronter nos positions en intersyndicale afin d'essayer de trouver un socle commun de revendications.

Par ailleurs, avec les autres organisations syndicales, je tiens à souligner notre participation au sein de la FERPA (Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées). Nous participerons à son congrès en septembre. C'est apporter notre pierre à la construction de l'Europe sociale auprès de la CES.

La journée du 1<sup>er</sup> mai approche. Après les événements tragiques de janvier (Charlie), le rassemblement des citoyens républicains prendra une dimension particulière. Un appel national a été adopté et signé par la CGT, la FSU, Solidaires et UNSA. Vous trouverez les termes de cet accord dans cette lettre. Les retraités ont toute leur place au sein des manifestations qui auront lieu sur l'ensemble du territoire et sur cette base, toutes les initiatives pourront être envisageables.

**Jean-Marc SCHAEFFER**  
**Secrétaire Général**

## Secrétariat national de l'UNSA Retraités Février 2015

Jean-Marc SCHAEFFER	Secrétaire général	j-m.schaeffer@noos.fr
Jean-Paul TRIPOGNEY	Secrétaire général Adjoint	jp.tripogney@orange.fr jean-paul.tripogney@unsa.org
Joëlle THIERY	Secrétaire générale Adjointe	jdthiery31@orange.fr
Jean-Claude BREGAIL	Secrétaire général Adjoint	jcbregail@wanadoo.fr
Marc PALLUAUD	Trésorier	m.palluaud@unrp.com palluaud113@orange.fr
Jean-Louis BIOT	Secrétaire national	jlbriot30@orange.fr
Philippe CLAUDEL	Secrétaire national	claudel.p@unsa-cheminots.org
Marie-Paule CAVRET	Secrétaire nationale	cavret.mp@hotmail.fr
Jean-Pierre LUSSOU	Secrétaire national	jean-pierre.lussou@orange.fr



**Déclaration des organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, UNSA**

## **Un 1<sup>er</sup> mai unitaire à dimension européenne pour le progrès social**

***Le 1<sup>er</sup> mai, journée de solidarité internationale des travailleurs, aura cette année une dimension européenne particulière.***

Dans beaucoup de pays européens, les populations subissent des politiques d'austérité et de réformes, réduisant les droits des travailleurs et leur protection sociale.

Il faut stopper ces politiques et investir pour des emplois de qualité et une croissance tenant compte des impératifs de développement durable.

La Confédération européenne des syndicats CES a décidé de faire du 1<sup>er</sup> mai une journée de mobilisation unitaire et convergente des salarié-e-s, retraité-e-s et des chômeurs-es partout en Europe.

Les organisations syndicales françaises affiliées ou non à la CES, CGT, FSU, Solidaires et Unsa, réunies le 15 avril 2015, appellent à y participer pour :

- promouvoir la protection sociale,
- combattre et réduire le chômage,
- permettre la création d'emplois,
- développer les investissements pour relancer l'activité économique,
- promouvoir les services publics,
- améliorer les salaires, les retraites, les pensions et les minima sociaux et promouvoir l'égalité salariale femmes-hommes.

Elles réaffirment, dans la suite du 11 janvier, que la démocratie, la république, la paix, les libertés de pensée et d'expression sont des biens communs qu'elles sont décidées à défendre face à tous les totalitarismes, aux discours haineux, aux tentatives de division et de stigmatisation.

la convergence des mobilisations partout en Europe ce 1<sup>er</sup> mai sera un signe fort adressé aux différents gouvernements et aux patronats pour exiger une construction européenne fondée sur le progrès social, s'appuyant sur le renforcement du dialogue social et des droits sociaux.

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et UNSA appellent à la réussite des nombreuses manifestations unitaires qui seront organisées dans tout le pays le 1<sup>er</sup> mai 2015, sur la base de cet appel.



## Des nouvelles de l'Inter Syndicale de retraités

L'UNSA Retraités a reçu toutes les Organisations syndicales de retraités (inter-UCR) le 13 avril.

A l'ordre du jour figurait un point sur le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement. Si ce projet a été adopté dans un premier temps par l'Assemblée nationale, il a ensuite été amendé par le Sénat. Il doit maintenant retourner devant les Députés qui discutent de ces amendements avant d'adopter cette loi définitivement. Le décret devrait ensuite rendre applicable cette nouvelle loi au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Dans l'immédiat, l'inter-UCR a demandé des audiences à Laurence Rossignol, Secrétaire d'Etat chargée de la famille et des personnes âgées et de l'autonomie ainsi qu'aux Présidents de groupes parlementaires. L'inter-UCR souhaite discuter des amendements adoptés par le Sénat, de la place des OS de retraités dans les instances de concertation, de la réforme des services à domicile ainsi que des travaux sur la tarification des EHPAD.

L'UNSA Retraités mènera cette délégation au nom de l'inter-UCR.

Par ailleurs, l'inter-UCR a largement échangé sur le pouvoir d'achat des retraités, suite aux premiers travaux rendus par un groupe de travail technique spécifiquement mis en place.

Un constat a été reconnu par toutes les OS : le décrochage des pensions par rapport à l'évolution des salaires. Ce même groupe a été reconduit et devra travailler sur les conséquences de la fixation unique des pensions sur l'indice INSEE d'évolution des prix.



Paris, le 14 avril 2015

Madame Laurence ROSSIGNOL  
Secrétaire d'Etat chargée de la Famille  
des Personnes âgées et de l'Autonomie  
Ministère de la Santé  
14 avenue Duquesne  
75350 – PARIS 07 SP

Réf. : JPT/RHC. 001-2015  
Objet : Demande d'audience

Madame la Ministre,

Au nom des organisations syndicales de retraités membres de l'inter-UCR, j'ai l'honneur de solliciter une audience afin d'aborder différents points qui touchent

le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement et plus particulièrement :

- Les amendements adoptés à l'Assemblée nationale et au Sénat,
- La place des Organisations Syndicales de Retraités dans les instances de concertation au niveau national et au niveau départemental,
- La réforme des services à domicile et leur régime juridique.

En outre, nous souhaiterions faire un point sur les travaux du groupe de travail sur la tarification des EHPAD.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour les Organisations Syndicales  
de retraités membres de l'Inter-UCR  
le Secrétaire général de l'UNSA Retraités

Jean-Marc SCHAEFFER



## Les retraités intéressés par trois projets de loi

Les retraités sont directement concernés par trois projets de loi actuellement en discussion en Parlement. Il nous a semblé utile de faire le point sur ces trois projets.

### **Projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement.**

Rappelons que les retraités attendent depuis huit ans que les promesses successives se concrétisent par la loi. Rappelons également que l'UNSA Retraités a participé activement à toutes les concertations organisées par les Ministres, Madame Bachelot, Madame Delaunay et Madame Rossignol.

Ce projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale le 17 septembre 2014 et par le Sénat le 19 mars 2015. On peut s'étonner voire s'indigner de la lenteur de l'examen de ce projet au Parlement. Initialement prévu pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le gouvernement a reporté la date d'application, dans un premier temps au 1<sup>er</sup> juillet 2015 et dans un deuxième temps au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Et le circuit parlementaire n'est pas terminé puisqu'une deuxième lecture dans chaque Assemblée est prévue.

L'UNSA Retraités est intervenue très régulièrement sur ce dossier, à la fois sur le contenu de la loi et des amendements mais également sur le calendrier. Les organisations syndicales de retraités ont à nouveau décidé d'intervenir ensemble auprès de la Ministre et auprès des groupes parlementaires afin de rappeler l'urgence sociale de cette loi. Le CNRPA (Comité National des Retraités et des Personnes Agées), réuni le 21 avril, a examiné les amendements adoptés par l'Assemblée nationale et le Sénat et a décidé d'intervenir sur ceux qui posent problème. Le CNRPA a décidé également de travailler dès maintenant sur les points qui nous paraissent importants dans les projets de décret en préparation.

### **Projet de loi de modernisation de notre système de santé.**

L'Assemblée nationale a adopté en 1<sup>ère</sup> lecture le projet de loi de modernisation de notre système de santé le 14 avril 2015 par une large majorité. Ce vote marque une étape importante dans le parcours parlementaire. En effet, le gouvernement a décidé que ce texte devait être examiné en urgence au Parlement (une seule lecture dans chaque assemblée).

#### **Ce projet de loi contient des points importants que l'UNSA soutient :**

- Le développement de la prévention (tabagisme, alcoolisme chez les jeunes, expérimentation des salles de consommation à moindre risque...),
- L'amélioration de l'accès aux soins (généralisation du tiers payant, mise en place d'un numéro d'appel unique pour contacter un médecin de garde le week-end et le soir, relance du dossier médical, ...),
- Création de nouveaux droits concrets pour les patients (création d'un droit à l'oubli pour les anciens malades de pathologies lourdes, création de l'action de groupe en santé, lutte contre le refus de soins...)

Face à la grogne des professionnels de santé sur la généralisation du tiers payant, les organisations syndicales de retraités ont publié une tribune que vous trouverez dans cette lettre. Nous suivons avec attention le débat à venir au Sénat.

### **Projet de loi sur les nouveaux droits en faveur des personnes en fin de vie**

Le rapport des députés Alain Claeys (PS) et Jean Léonetti (UMP) sur « les droits des patients à bénéficier d'une mort apaisée » a été remis en décembre 2014 au Président de la République.

Dans le même temps, les députés Alain Claeys et Jean Léonetti ont déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi reprenant les conclusions de leur rapport.

Le projet de loi créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie a été adopté en 1<sup>ère</sup> lecture par l'Assemblée nationale le 17 mars 2015.

A noter que le débat à l'Assemblée a été serein et que le texte a été adopté par une très large majorité. Ce projet renforce les mesures prévues par la loi du 22 avril 2005 (dite loi Léonetti) et introduit le droit à la sédation profonde et continue jusqu'au décès, à la demande du patient. Le gouvernement a souhaité que ce texte soit le plus consensuel possible. Débat à suivre au Sénat avant l'été.





RETRAITÉS  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



## Déclaration des organisations syndicales de retraités

# Le tiers payant est une nécessité

Les organisations syndicales représentant les retraités et personnes âgées (CFDT, CFTC, CGT, Unsa et FGR-FP) défendent la généralisation du tiers payant. Les retraités sont très attachés à la qualité des soins et aux conditions d'accès aux services médicaux.

Le projet de loi Santé prévoit la généralisation du tiers payant pour tous en 2017. Le tiers payant permet au patient de ne pas faire l'avance des frais médicaux.

De nombreux professionnels de santé ont, depuis longtemps, généralisé cette pratique. Pharmaciens, infirmières libérales, laboratoires d'analyses médicales, cabinet de radiologie, masseurs-kinésithérapeute et nombre de médecins ont déjà opté pour le tiers-payant. Alors que le renoncement aux soins pour raisons financières atteint plus de 25% des Français, dont 12 % pour les soins courants (41% des femmes contre 21% des hommes), les organisations signataires estiment que la mise en œuvre du tiers payant est une priorité nationale.

En faisant du refus du « tiers payant généralisé » leur revendication prioritaire, certains médecins libéraux se trompent de combat. La grève de la Carte Vitale s'attaque directement aux patients qui verront leurs délais de remboursement considérablement augmentés.

La généralisation du tiers payant permettra la nécessaire simplification de notre système. En outre, il ouvre la voie à une meilleure surveillance des pratiques médicales et tarifaires.

Pour toutes ces raisons, les organisations syndicales de retraités demandent au Gouvernement de maintenir cette mesure de bon sens dans le projet de loi.

Les organisations syndicales de retraités réaffirment avec force leur attachement à notre système d'Assurance maladie de la Sécurité sociale. Elles revendiquent une diminution des restes à charge et une amélioration des conditions d'accès aux soins.

Fait à Paris, le 14 avril 2015

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.  
Pour la recevoir régulièrement,  
veuillez faire votre demande par e-mail à :  
**[Unsa-retraites@unsa.org](mailto:Unsa-retraites@unsa.org)**



## Brèves

### Non au tout internet

Les caisses de retraite des salariés du secteur privé (CNAV, MSA, AGIRC, ARRCO...) ont décidé de ne plus adresser par courrier le montant des pensions perçues en 2014 à déclarer aux impôts (déclaration 2015).

Les caisses de retraites ont pris cette décision afin de faire des économies de fonctionnement et sans avertir les retraités concernés. Les retraités qui souhaitent obtenir le montant exact des pensions perçues doivent se connecter aux sites des caisses de retraite.

Le CNRPA (Comité National des Retraités et Personnes Agées), réuni le 21 avril, a décidé d'intervenir auprès des différentes caisses de retraite sur les conséquences de cette décision. De nombreux retraités n'ont pas d'ordinateurs ou n'ont pas de connexion internet.

D'autre part, les personnes très âgées auront des difficultés pour « naviguer » sur les différents sites afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires. Cette décision du « tout internet » méconnaît totalement les réalités de vie des personnes âgées.

### Retraite des cheminots : le nivellement par le bas se poursuit.

L'Etat a décidé par décret de remplacer le paiement des pensions par trimestre à échoir, par le paiement mensuel à échoir. Après la suppression du départ possible dès 55 ans (50 pour les conducteurs de train), remplacé par un âge pivot, et l'allongement de la durée de cotisation, c'est une troisième spécificité du régime spécial des cheminots qui disparaît. L'UNSA a lutté au sein de l'interfédérale des retraités cheminots sur ce dossier, ce qui a finalement retardé cette mesure de quatre ans. Elle sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### Une nouvelle SNCF est née le 1er janvier 2015

Suite à l'échec de la cohabitation des deux EPIC\* RFF (Réseau Ferré de France) et SNCF, l'Etat a institué par la loi une nouvelle SNCF, reprenant l'activité ferroviaire des deux EPIC. Le montage est en fait deux nouveaux EPIC, l'un dénommé SNCF Réseau, le deuxième SNCF Mobilité, les deux étant intégrés dans un troisième, dénommé « EPIC Mère ». Le travail effectué par l'UNSA sur ce dossier a été de lutter pour la préservation de l'outil ferroviaire intégré et du statut des cheminots. La mission a abouti : les trois EPIC sont par la loi intimement dépendante au niveau social, et se voient dotés de délégués centraux et d'un seul comité central d'entreprise.

(\*) Etablissement Public Industriel et Commercial

## Documents à consulter

Trois études récentes de la DREES (Direction recherche, études évaluation et statistiques) du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé ont retenu notre attention.

- L'action sociale des communes et intercommunalités. Dossier Solidarité et Santé n°56,
- 693 000 résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2011 (EHPAD) Etudes et résultats n°899 de décembre 2014,
- les phénomènes émergents de la pauvreté entre 2013 et 2014. Dossier Solidarité et Santé n°61 de mars 2015.

Vous trouverez toutes ces études sur le site au Ministère des Affaires Sociales.

Une étude de l'INC (Institut National de la Consommation) sur la téléassistance, destinées à rassurer les personnes âgées isolées, et à faciliter la maintien à domicile, les services de téléassistance sont en plein développement.

L'INC a listé les quinze questions à se poser avant de choisir le contrat le mieux adapté à la personne âgée.

Une étude à lire avant de choisir un prestataire et de signer un contrat.

Vous trouverez cette étude sur le site de l'INC.